



COMMENT ADHERER AU CLUB (à partir du 1er septembre 2026 pour la saison 2027)

La FFA procède à l'édition entièrement dématérialisée de la licence. Les adhésions par papier ne sont plus possibles.

Chaque licencié procède aux formalités administratives sur son espace personnel

(<http://www.athle.fr/acteur>) et reçoit sa licence par voie électronique.

C'est pourquoi il est obligatoire que les licenciés fournissent une **adresse de courrier électronique personnelle et fiable**. Pour les mineurs, l'adresse de courrier électronique du ou des titulaires de l'autorité parentale est nécessaire.

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

1. Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel. Pour les nouveaux licenciés, il faut d'abord remplir et retourner le formulaire papier de licence (à télécharger sur le site du club) pour que le club puisse créer l'espace personnel.

Dans son espace personnel, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :

- Indique sa discipline athlétique principale,
- Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
- Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
- Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
- Réalise toutes les étapes du **parcours de prévention de sa santé** qui remplace le certificat médical
- Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA.

2. Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) doit ensuite faire parvenir son règlement de manière traditionnelle, accompagné du formulaire d'adhésion au club (à télécharger sur le site du club) ou par paiement en ligne sur le site **HelloAsso.**

3. Le club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le club a effectué la validation de la demande. La licence est alors automatiquement envoyée au licencié par courrier électronique.

Pour que la licence soit effective au premier septembre, les formalités doivent avoir été faites avant le 28 août 22 heures.

PRIX DES LICENCES :

Le **prix de la licence** annuelle qui comprend l'**adhésion au club** et l'**assurance** est fixé pour la saison 2026-2027 à :

- **110 €** pour les licences **découverte, compétition ou athlé-santé** pour **toutes les catégories autorisées**
- **80 €** pour une licence **athlé-running** permettant de participer aux compétitions sans fournir de certificat médical à chaque inscription. Cette licence s'adresse aux joggeurs à partir de cadets et ne permet pas de participer aux championnats de cross, piste et même hors stade

- **50 €** pour les **entraîneurs, juges officiels et membres actifs du bureau**. Pour bénéficier de cette réduction, les juges doivent s'engager à officier sur au moins 5 compétitions. Les membres du bureau s'engagent à participer à 5 actions/réunions du club

REDUCTIONS :

- Une **réduction de 10 €** par adhérent sera accordée **à partir de la deuxième personne** d'une même famille (même domicile). Le premier licencié de la famille paie le plein tarif.
- Sous réserve de validation d'Amiens Métropole, une **remise de 30 € (coupon-sport)** est également applicable pour les jeunes âgés de 6 à 18 ans, bénéficiant de l'*Allocation de Rentrée Scolaire* (ARS) ou de l'*Allocation d'Education Spéciale* (AES), ou suivis par le service d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et demeurant dans une des communes d'Amiens Métropole (fournir l'attestation CAF du mois d'août où doit apparaître l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) et un justificatif de domicile de moins de trois mois avec l'adresse identique à celle indiquée sur le document de la CAF)
- **70 €** seront déduits du prix de la licence au titre du **Pass Sport** sous réserve de présenter le QR code ou code alphanumérique lors de l'inscription au club et avant le 31 décembre 2026.

Le club accepte les **coupons-sport et chèques vacances ANCV** disponibles auprès de certains Comités d'Entreprise.

Les **chèques** sont à établir à l'ordre de l'**U.S. Camon Athlétisme** et l'ensemble de ces documents à transmettre à **Reynald**, président du club, à **votre entraîneur** ou à **Christelle**, secrétaire du club

Pour tout renseignement complémentaire : uscamonathletisme@uscathle.org